

«Brevet du Marcheur Longue Distance» (BMLD)

Le «BMLD» est une randonnée pédestre en temps limité, sur un itinéraire non fléché, avec points de contrôle de passage et sans aucune assistance.

Un itinéraire précisément défini par l'organisateur

L'itinéraire est constitué de tout type de voies, publiques le plus souvent. L'itinéraire ne sera pas fléché. Le marcheur sera guidé par une feuille de route très détaillée, la carte du circuit et, s'il le souhaite, la trace GPS.

Les points de contrôle et le «Carnet de contrôle»

Pour obtenir son «brevet», le marcheur doit parcourir l'intégralité de l'itinéraire et prouver son passage en des «points de contrôle» définis par l'organisateur. Les preuves de son passage sont rassemblées sur un «Carnet de contrôle» fourni au départ. A l'arrivée, le marcheur remet son carnet de contrôle à l'organisateur. Après vérifications, celui-ci renvoie au marcheur (par courrier) le carnet validé.

Aucune assistance (de l'organisation ou personnelle)

Toute forme d'assistance personnelle est strictement interdite. Par contre le marcheur peut profiter des boulangeries, épiceries, restaurants, pharmacies, hôtels, campings, logement chez l'habitant rencontrés au fil du circuit.

Le BMLD n'est pas une compétition

Le seul objectif du marcheur est de parcourir l'intégralité de l'itinéraire dans le temps imparti et en respectant le règlement. L'organisateur publiera la liste des participants ayant validé leur BMLD, sans indication de temps.

Responsabilités

Pendant votre BMLD, vous êtes en randonnée personnelle. Si vous vous égarez, nulle aide à attendre de quiconque. En cas de blessure ou d'abandon, c'est vous seul qui pouvez faire appel à un moyen de transport ou de déclencher les secours.

Inscriptions et Tarifs

BMLD de 200 km : Temps imparti : 75 h ; Tarif : 15 €
Départ groupé jeudi 30 Mai à 9 h ; retour avant dimanche 2 Juin à 12 h.

BMLD de 120 km : Temps imparti : 45 h ; Tarif : 12 €
Départ groupé vendredi 31 Mai à 15 h ; retour avant dimanche 2 Juin à 12 h.

Inscriptions uniquement sur le site R4JCV, rubrique BMLD (<http://www.vendee-randonnee.com/>) à partir du 1/01/2019.

International Marching League

L'IML (Association Internationale de Marche), a été fondée en 1987 à Tokyo au Japon.

Son objectif est d'encourager l'amitié entre les peuples du monde entier en organisant des marches internationales, sans esprit de compétition.

L'IML compte 26 pays membres dont la France acceptée en Mars 2004. Le dernier entré en 2014 lors de l'assemblée générale de L'IML en Corée est La Lituanie.

L'IML a mis en place un système de récompenses individuelles qui prend en compte le nombre d'épreuves accomplies par une personne dans les différents pays membres de l'IML.

La devise de l'IML :

«NOS IUNGAT AMBULARE»
«MARCHER NOUS UNIT»



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

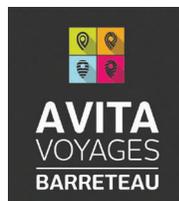
Pays de Chantonnay
Ensemble pour réussir



Région PAYS DE LA LOIRE



Fleury Michon



RANDONNÉE 4 JOURS EN CHANTONNAY VENDÉE FRANCE

30-31 MAI
1er-2 JUIN 2019



20^{ème} EDITION
Randonnée Internationale

8, 12, 21, 28 ou 42 km 1, 2, 3 ou 4 jours

NOUVEAUTÉ 2019 :
BMLD : 200 km en 75 h - 120 km en 45 h



Renseignements :

Office de Tourisme

02 44 40 20 16 (heures de bureau)

Internet: www.vendee-randonnee.com

E-mail: info@vendee-randonnee.com



